

## **Rapport de la Commission des finances**

**Chargée d'examiner le préavis municipal N°08/2018**

***Chemin du Petit-Flon – Sécurisation de la liaison piétonne entre le quartier du Bugnon et le collège du Rionzi.***

### **Introduction**

La Commission des finances s'est réunie le 29 mai 2018 sous la présidence de Mme Nadège Longchamp-Geiser.

M. Jean-Pierre Sueur, Syndic et M. Michel Odier, Municipal des travaux et infrastructures, ont présenté ce préavis et fourni les renseignements demandés, ce dont nous les remercions.

### **Examen du préavis**

La création d'un passage piétons traversant le chemin du Rionzi au droit du carrefour avec le chemin du Petit-Flon constitue une priorité, compte-tenu de la prochaine ouverture du nouveau complexe scolaire à proximité, lequel sera entre autres destiné aux élèves habitant le quartier du Bugnon.

A ce sujet, la CoFin regrette une nouvelle fois l'arrivée tardive de ce préavis, qui ne laisse pas vraiment d'autre choix au Conseil communal que de l'accepter dans l'urgence, ceci d'autant plus qu'une décision cantonale de la Direction générale de la mobilité et des routes doit dans la foulée être rendue en début d'été, ce qui met également la pression sur elle. Cela étant dit, la CoFin a pris note des explications données, notamment la nécessité de savoir par où se fera l'accès au collège pour optimiser le projet.

Une partie du préavis concerne l'installaion de l'éclairage public sur le chemin du Petit-Flon. Cette part du projet n'avait pas été budgétée dans le plan d'investissement, ce qui explique un dépassement de 125'000 TTC par rapport aux 200'000 planifiés pour cet objet.

La Municipalité défend la nécessité de cet éclairage public, même s'il traverse une zone inhabitée. A la question de son optimisation financière, tant du point de vue investissement qu'exploitation, il est précisé que le nombre de candélabres est réduit au minimum, avec un espacement de 40 m, et qu'il sera possible de définir des plages horaires d'extinction des lumières.

Pour rappel, ce préavis s'inscrit dans le cadre d'une approche globale pour sécuriser et aménager le secteur du nouveau collège du Ronzi. La CoFin espère que les synergies possibles puissent être concrétisées lors de la réalisation des travaux dans le secteur.

## Conclusion

La Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

- D'adopter le projet de création d'un passage piétons au droit du carrefour entre les chemins du Rionzi et du Petit-Flon, avec mise aux normes de l'éclairage public ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 12'500.- relatif aux acquisitions de terrains. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 312'500.- (TTC) relatif aux travaux de génie civil et d'éclairage public.
- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction de ces aménagements.

Le Mont-sur-Lausanne, le 5 juin 2018

La présidente :

Nadège Longchamp-Geiser

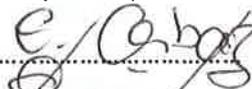


Les membres :

Christophe-Vincent Corbaz

(absent)

Elisabeth Corbaz-Schwarz



Gérard Mojon



Cédric Mottier



José Pérez



Remo Studer



Philippe Vaucher



Le rapporteur :

Arnaud Brulé

